



Achat de propane pour votre barbecue

Comment vend-on le propane?

Au Canada, plusieurs méthodes de vente ont été utilisées pour le remplissage des bonbonnes de propane. Quatre méthodes étaient considérées comme acceptables par le passé :

- propane vendu au volume, selon la quantité livrée;
- propane vendu au poids, selon la quantité livrée;
- programme d'échange de bonbonnes, selon lequel une bonbonne vide était échangée contre une bonbonne pleine sur laquelle était indiqué le poids net avant la mise en vente;
- propane vendu à un prix fixe pour le remplissage d'une bonbonne à 42 p. 100 de sa capacité en eau inscrite; cette méthode est généralement appelée la méthode de « remplissage ». La méthode de « remplissage » a longtemps été la méthode de vente la plus répandue : le client payait un prix fixe en supposant qu'elle contenait 42 p. 100 de la capacité en eau inscrite, qu'elle contienne ou non un reste de propane. Par exemple, on offrait un « remplissage de 20 lb » pour « X » dollars.

La méthode de « remplissage » n'a plus cours depuis l'apparition d'un mécanisme interne de sûreté, c.-à-d. un dispositif de protection contre les débordements, appelé en anglais Overfill Prevention Device, dont sont munies les bonbonnes de propane depuis 1998.



Janvier 2000 et la méthode de « remplissage »

La méthode de « remplissage » n'a plus cours depuis l'apparition d'un mécanisme interne de sûreté, c.-à-d. un dispositif de protection contre les débordements, appelé en anglais Overfill Prevention Device, dont sont munies les bonbonnes de propane depuis 1998. Ce dispositif de plus en plus répandu empêche de remplir les bonbonnes à leur capacité nominale (42 p. 100 de la capacité en eau inscrite). En conséquence, depuis le 1^{er} janvier 2000, les détaillants doivent utiliser l'une des trois autres méthodes de vente indiquées ci-dessus, toutes fondées sur la quantité nette livrée.

Pour obtenir une mesure exacte

Lorsque vous ferez remplir votre bonbonne, le détaillant vous vendra probablement le propane au poids. Qu'il s'agisse d'une vieille bonbonne ou d'une bonbonne récente munie d'un dispositif de protection contre les débordements, vous pourrez vous attendre à ce que :

- la balance soit placée de telle sorte que vous puissiez observer clairement la méthode de mesure et le résultat;
- la balance porte une marque de vérification des poids et mesures indiquant qu'elle a été inspectée;
- le préposé pèse la bonbonne et tout reste de propane (poids à vide), sans que le tuyau de remplissage soit raccordé à la bonbonne;
- le préposé mette en place le tuyau de remplissage et remplisse la bonbonne sur la balance;

- le préposé ou le dispositif de protection contre les débordements (si la bonbonne en est munie) arrête le remplissage lorsque la quantité de propane dans la bonbonne a atteint le niveau maximal sécuritaire de remplissage;
- le préposé retire le tuyau de remplissage et pèse de nouveau la bonbonne (poids à plein);
- l'on vous informe de la quantité de propane introduite dans la bonbonne (poids à plein moins poids à vide);
- l'on vous fournisse une déclaration écrite ou imprimée faisant état de la quantité de propane livrée si vous n'êtes pas présent au moment de la mesure.

Des précautions de sécurité élémentaires doivent toujours être prises pour le transport et le stockage d'une bonbonne de propane.

La sécurité avant tout

Des précautions de sécurité élémentaires doivent toujours être prises pour le transport et le stockage d'une bonbonne de propane. Par exemple, il faut toujours transporter et entreposer les bonbonnes à la verticale et dans une position sécuritaire, dans une zone bien aérée.

Renseignements complémentaires

Pour plus de renseignements, veuillez communiquer avec le bureau de Mesures Canada le plus proche. Vous trouverez les coordonnées dans les pages bleues de l'annuaire téléphonique. Vous pouvez également consulter notre site Web (www.mc.ic.gc.ca).

N.B. Dans cette publication, la forme masculine désigne tant les femmes que les hommes.